

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2019 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2019/05/20 n° 13 : Convention relative à la création d'un service commun comptabilité / finances entre la CCVL et les communes de Sainte-Consorce, Yzeron et Vaugneray.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/05/2019
En exercice :	31	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 20/05/2019
Pouvoirs :	6	
Votants :	29	Affichage du compte rendu : 23/05/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, MM. GILLET Rémi, BEAU Olivier, ANDREYS Paul, MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme BERNY Carine donne pouvoir à M MOREAU Jean-Jacques (pouvoir pris en compte de la délibération 1 à 12), Mme CHAMARIE Joëlle donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond, Mme HIMEUR Fatima donne pouvoir à Mme BERTHILLON Chantal, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme FROMM Ghislaine (à compter de la délibération n° 13).		
Absents ou excusés :		
Mme DE JERPHANION Marianne		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La mutualisation est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. Elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et réaliser des économies d'échelle.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation des services entre la CCVL et ses communes débuté en juillet 2014 et suite à la création d'un service commun RH, la CCVL et certaines de ses communes ont évoqué la création d'un service commun comptabilité/ finances.

Début 2018, suite notamment à des mutations intervenues dans les services de certaines communes membres, la création de ce service commun « Comptabilité / finances » est apparue pertinente.

La commune de VAUGNERAY s'est engagée dans cette démarche pour le traitement des actes comptables depuis le 1er juin 2018, il convient d'approuver les modalités d'organisation et de fonctionnement détaillées dans le projet de convention.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**29 suffrages exprimés : 29 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2019 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2019/05/20 n° 13 : Convention relative à la création d'un service commun comptabilité / finances entre la CCVL et les communes de Sainte-Consorce, Yzeron et Vaugneray.

- DÉCIDE** l'adhésion de la commune de VAUGNERAY au service commune comptabilité/finances pour le traitement des actes comptables.
- APPROUVE** la convention relative à la création d'un service commun comptabilité / finances entre la CCVL et les communes de Sainte-Consorce, Yzeron et Vaugneray.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.
- APPROUVE** la participation 2018 de la commune pour un montant de 10 954 €.
- APPROUVE** la participation 2019 de la commune pour un montant de 36 602 €.
- DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **23 MAI 2019**

et de la publication en mairie le

23 MAI 2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

